



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le projet éolien SOLENVAL est abandonné en raison d'impacts environnementaux insoutenables

La Communauté de communes Mirecourt-Dompaire est partie prenante directe de la SEM Terr'EnR, outil crucial de notre politique de développement d'énergies renouvelables.

La société de projet Solenval, co-portée par la SEM Terr'EnR, a collégalement décidé d'abandonner le projet éolien Solenval, situé sur les communes de Velotte-et-Tatignécourt et de Vroville, pour des raisons environnementales, liées à la présence de cigognes noires et de milans royaux sur la zone d'étude ou à proximité.

Le projet était soutenable jusqu'à ce que la décision de la Cour d'appel de Versailles du 22 décembre 2023 nous amène à reconsidérer la faisabilité du projet.

En effet, un projet éolien a vu son arrêté d'autorisation préfectorale annulé en raison de la présence de cigognes noires.

Le risque juridique pesant désormais sur le projet Solenval étant trop fort, nous avons décidé de stopper son développement.

La Communauté de communes Mirecourt-Dompaire et la SEM Terr'EnR restent résolument engagées en faveur du développement d'énergies renouvelables dans des conditions acceptables pour l'environnement.

CONTACT :

Nathalie BABOUHOT,

Présidente de la Communauté de communes de Mirecourt – Dompaire

nathalie.babouhot@orange.fr

PLUS d'INFO. :

www.terr-enr.fr/page/Solenval.html